

## Les principales étapes du mouvement

DATES	NATURE DES OPÉRATIONS
<b>Du mercredi 8 novembre 2023 à 12h au mercredi 29 novembre 2023 à 12h</b>	Saisie sur i-Prof des demandes de mutation  <a href="http://www.education.gouv.fr/iprof-siam">www.education.gouv.fr/iprof-siam</a>
<b>Mercredi 29 novembre 2023 à 12h</b>	Date limite de dépôt des dossiers au titre du handicap
<b>À partir du jeudi 30 novembre 2023</b>	Mise à disposition sur Siam/i-Prof des confirmations de demande de mutation (à télécharger et imprimer par les intéressés)
<b>Vendredi 8 décembre 2023 (au plus tard)</b>	Date limite de dépôt par les candidats de leur confirmation de demande de mutation visée par le chef d'établissement et accompagnée des pièces justificatives sur la plateforme « Colibris »  <a href="https://portail-rennes.colibris.education.gouv.fr/personnels-enseignants-deducation-et-psy/">https://portail-rennes.colibris.education.gouv.fr/personnels-enseignants-deducation-et-psy/</a>
<b>Du jeudi 11 janvier 2024 à 12h au Mardi 30 janvier 2024 à 12h</b>	Période d'affichage des barèmes calculés par les services académiques sur Siam/i-Prof
<b>Jusqu'au vendredi 26 Janvier 2024 à 12h au plus tard</b>	Date limite de réception des demandes de rectification des barèmes affichés exclusivement via la plateforme « Colibris »  <a href="https://portail-rennes.colibris.education.gouv.fr/personnels-enseignants-deducation-et-psy/">https://portail-rennes.colibris.education.gouv.fr/personnels-enseignants-deducation-et-psy/</a>
<b>Lundi 6 mars 2024</b>	Date de publication des résultats de la phase inter-académique du mouvement national à gestion déconcentrée, des mouvements spécifiques et des postes à profil.  Les candidats sont informés par un message via iProf ou par un message sur leur téléphone portable, à condition d'avoir renseigné leur numéro lors de la saisie des vœux.